



Février 2019

ÉDITO



© Sénat

Greta THUNBERG, jeune Suédoise de 16 ans, a interpellé les dirigeants du monde à la COP 24 en Pologne et au Forum économique mondial de Davos, afin de les alerter et enjoint de répondre sur l'urgence et la gravité du dérèglement climatique. Devenue l'égérie de la lutte contre le réchauffement climatique, elle s'est rendue célèbre en faisant grève tous les vendredis, depuis l'été 2018, devant le Parlement à Stockholm pour demander aux élus d'en faire plus contre le changement climatique. Changement qui ne peut plus être nié ; j'en veux pour preuve l'épisode que nous venons de vivre et qui me semble inquiétant au regard des températures exceptionnellement élevées ! Elle a également lancé un appel pour une grève mondiale de la jeunesse pour la défense du climat le 15 mars prochain. Il est réconfortant de savoir une jeunesse mobilisée, idéaliste et active pour ses convictions. S'il y a eu moins de jeunes descendus dans les rues pour manifester leur soutien à cette cause, la mobilisation a été forte sur le continent européen, où les Belges, les Allemands, les Suisses, les Britanniques ou les Néerlandais se sont massés pour interpellier l'opinion publique et les dirigeants politiques et économiques pour la défense du climat. En effet, la mobilisation doit être européenne ! L'Europe s'est en premier lieu construite sur la question énergétique (charbon) ; son nouveau défi doit être énergétique et protecteur de l'environnement. Car, c'est bien à l'échelle des continents que les enjeux climatiques sont envisageables. La France doit continuer à prendre sa part ; mais les Etats-continentaux tels que la Chine, l'Inde, la Russie ou les Etats-Unis sont des acteurs déterminants de la cause climatique : les jeunes de ces pays vont devoir se mobiliser comme les Européens !

L'actualité au Sénat en février 2019



© Sénat

[L'actualité au Sénat en février 2019](#)

Audition Ministre Elisabeth BORNE



© Gouvernement

Elisabeth BORNE, Ministre des Transports était reçue au Sénat devant le groupe Union centriste, le 5 février dernier. Nous avons souhaité l'auditionner afin d'échanger en amont de l'examen du projet de loi d'orientation des mobilités sur les nouveaux enjeux qu'elle entend défendre, par exemple en matière de transition énergétique ou de transports en territoires ruraux et périurbains. Hormis les inquiétudes que nous avons porté concernant le financement des rénovations des infrastructures de transport, nous avons aussi fait part de nos doutes sur la voiture autonome comme réponse au désenclavement rural ! Le groupe Union centriste sera actif et ambitieux pour la « loi Mobilités » en séance, ce mois-ci.

Tables rondes Loi Alimentation



© pixabay.com

Début février, la commission des affaires économiques recevait les syndicats agricoles pour deux tables rondes supplémentaires sur "les effets du titre Ier de la loi EGALIM du 30 octobre 2018 sur les négociations commerciales en cours" autour cette fois-ci des représentants des industries agroalimentaires et de la grande distribution. Il s'agit de tenter de mesurer la réalité (ou non) d'inversion de la logique de construction des prix, notamment à partir des coûts de production des agriculteurs. Si certains estiment que les relations contractuelles sont apaisées, d'autres demandent plus de temps pour évaluer l'impact de cette loi sur les prix et sur la juste rémunération des producteurs agricoles, avis que je partage. D'autres pointent le contournement des nouvelles mesures législatives par les distributeurs, constaté ces dernières semaines. La commission reviendra sur ce sujet.

Table ronde « industries agroalimentaires »

[Table ronde « distribution »](#)

Lutter contre le mariage des enfants, les grossesses précoces et les mutilations sexuelles féminines



© pixabay.com

J'ai cosigné la proposition de résolution de mes collègues Annick BILLON, Maryvonne BLONDIN et Marta de CIDRAC visant à soutenir la lutte contre le mariage des enfants, les grossesses précoces et les mutilations sexuelles féminines.

Toutes les 7 secondes dans le monde, une jeune fille de moins de 15 ans est mariée de force. Cette proposition de résolution vise à exprimer la participation du Sénat à une mobilisation dans laquelle se sont déjà inscrits le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Le mariage des enfants s'amplifie depuis plusieurs années dans les zones de crise humanitaire, de conflits et de catastrophes naturelles ou environnementales et avec la conviction que « les filles constituent un fardeau économique pour leur famille ». Dans de nombreuses régions du monde, le mariage précoce et forcé condamne donc des fillettes et des adolescentes à devenir des épouses et des mères à un âge où elles devraient jouer et aller à l'école ; une fille sur cinq donne naissance à son premier enfant avant l'âge de 18 ans. Les ravages causés par ces grossesses sont

terribles :

- 70 000 décès sont dus chaque année aux grossesses et accouchements précoces ;
- les complications liées à la grossesse et à l'accouchement sont la deuxième cause de décès dans le monde pour les jeunes filles de 15 à 19 ans.

Les effets de ce fléau sont effroyables également pour la santé des enfants. En privant les très jeunes mères d'instruction, le mariage précoce n'est pas sans conséquence sur la mortalité infantile : les statistiques montrent qu'un enfant né d'une mère sachant lire a 50 % de chances en plus de survivre après l'âge de cinq ans. De surcroît, le mariage des enfants aggrave la pauvreté et la vulnérabilité économique des jeunes épouses.

Mariage des enfants et mutilations sexuelles féminines sont liés : selon de nombreux témoignages, il est fréquent qu'une très jeune fille subisse une excision pour être ensuite mariée de force. Les statistiques mondiales des mutilations sexuelles féminines sont tout aussi dramatiques que celles des mariages précoces : toutes les 15 secondes dans le monde, une fillette ou une femme est excisée ; Bien que l'excision soit régulièrement dénoncée depuis les années 1980, plus particulièrement en France où elle fait l'objet d'une réponse pénale rigoureuse, les spécialistes alertent actuellement sur l'apparition de nouvelles formes de mutilation.

Même s'ils sont parfois défendus par certaines femmes, le mariage des enfants et les mutilations sexuelles féminines s'appuient sur la conviction de l'infériorité des filles et sur une conception de la société où le corps des femmes est la propriété des hommes de la famille. Ces fléaux concernent donc, c'est incontestable, la place que l'on donne à la femme, à l'enfant et à l'humain dans nos sociétés. Ils ne sauraient être justifiés par aucune tradition culturelle ou religieuse. Ce texte sera débattu le jeudi 14 mars prochain au Sénat en séance publique.

[Retrouvez les exigences de cette résolution](#)

Ordonnance et réforme du statut coopératif



© pixabay.com

De nombreuses coopératives ont attiré mon attention et m'ont fait part de leurs incertitudes sur le projet d'ordonnance relatif au statut coopératif agricole et viticole en application de l'article 11 de la loi pour « l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous », dite loi EGAlim. Je suis membre de la commission de suivi de l'application de cette loi qui a spécifiquement été créée par la Haute assemblée. Je rappelle que le Sénat a été en amont de ces inquiétudes en provoquant un débat le 15 janvier dernier sur la gouvernance des grands groupes coopératifs agricoles. Celles-ci se sont également faites écho lors des auditions de Coop de France ou de la FNCUMA, auxquelles j'ai participé au Sénat fin janvier. Ils craignent un démantèlement de leurs structures ; notamment parce que le contrat coopératif serait systématiquement assimilé à un contrat commercial. Lors d'une question d'actualité au Sénat, le 5 février dernier, le Ministre chargé des relations avec le Parlement a assuré soutenir le modèle coopératif, vecteur de solidarité et de développement économique ; propos que le Ministre de l'Agriculture avez d'ailleurs défendu également devant l'Assemblée nationale. Il y indiquait que les représentants des coopératives et du monde agricole étaient associés à la rédaction de cette ordonnance. En même temps, il reconnaissait que les parlementaires n'ont pas été suffisamment joints à cette concertation. En revanche, Didier GUILLAUME précise également qu'il faut améliorer la rémunération de l'agriculteur et lutter contre les prix anormalement bas mais que la spécificité de la coopération doit être pris en compte : les agriculteurs sont à la fois les propriétaires et les apporteurs et la solidarité s'exerce notamment au travers de contrats pluriannuels ! Seulement, les doutes subsistent ! Les nombreux courriers et témoignages reçus en témoignent. Ainsi, j'ai demandé au Ministre de m'indiquer à quelle date cette ordonnance sera rendue publique et si les coopérateurs et leurs représentants peuvent participer plus activement à sa rédaction.

Projet de loi PACTE pour la compétitivité des entreprises



© pixabay.com

Mardi 12 février 2019, le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la croissance et à la transformation des entreprises (PACTE), tel qu'amendé par la Haute assemblée. Le texte adopté suit très largement les orientations de la commission spéciale présidée par Catherine FOURNIER, sénatrice centriste du Pas-de-Calais. Ce projet de loi est arrivé au Sénat tel un véritable « catalogue » législatif ; notre action a permis le recentrage du texte sur son objectif prioritaire : la compétitivité et le développement des entreprises petites et moyennes. Dans ce but, le Sénat a notamment suivi les propositions de la commission spéciale, concernant notamment :

- le relèvement (à partir du 1er janvier 2021) à 100 salariés des seuils de l'ensemble du code du travail actuellement fixés à 50 salariés,
 - l'harmonisation de l'ensemble des taux dérogatoires du forfait social à 10 %,
 - l'assouplissement du régime des actions de préférence, afin de les rendre vraiment utiles pour les entreprises en croissance à la recherche d'investisseurs, etc.
- Le groupe Union Centriste a accueilli ce projet de loi avec bienveillance, dans un esprit de liberté et de responsabilité, pour améliorer et simplifier la vie des entreprises. En revanche, je me suis fermement opposée à la privatisation d'Aéroports de Paris.

PACTE : les amendements centristes adoptés



© pixabay.com

- Parmi les amendements UC adoptés au Sénat :
- Fixer une durée maximale et non une période déterminée de soldes afin de préserver la liberté des commerçants ;
 - Permettre l'ouverture d'établissements de vente de denrées alimentaires au-delà de 13h le dimanche sur certaines zones du territoire national ;
 - Intégrer les maires dans le processus de décision des ouvertures ou fermetures des boulangeries le dimanche ;
 - Encadrer les ouvertures dominicales pour assurer la préservation et la revitalisation du tissu commercial des centres-villes sur un territoire donné face aux volontés d'ouverture dominicale des grandes surfaces ;
 - Réintroduire la généralisation de l'organisation administrative du réseau des chambres des métiers et de l'artisanat autour d'un établissement unique régional ;
 - Clarifier les domaines soumis à autorisation préalable et à unifier la motivation du régime de dérogation à la liberté d'investir des investissements étrangers ;
 - Préciser les normes qui ne sont pas rendues d'application obligatoires ; Traduction systématique de toutes les normes publiées par l'Afnor ;
 - Conformer les dispositions relatives à la responsabilité de l'organisateur de voyage prévues par le code du tourisme au régime de responsabilité ;
 - Protéger les clients domestiques raccordés aux réseaux publics de distribution de gaz naturel ;
 - etc.

Mobilité – Entretien avec Jean Rottner



© D.R.

Mercredi 13 février à l'aube, Jean ROTTNER, président de la région Grand-Est, avait donné rendez-vous aux sénateurs et députés de la grande région au Sénat pour évoquer les enjeux du territoire en termes de transport et d'infrastructures à l'approche de l'examen du projet de loi d'orientation des mobilités, étudié au Sénat à partir du 19 mars prochain. Il a présenté les efforts conséquents déployés par la collectivité régionale depuis sa constitution, notamment en matière ferroviaire, et les investissements à défendre pour garantir une mobilité active et durable dans les 10 départements du Grand-Est. Les parlementaires ont pu chacun leur tour évoquer les situations locales. Je serai bien entendu vigilante lors de l'examen du texte et de l'affectation des moyens.

Entretien avec Tom BRAKE



© UC

A l'invitation de notre collègue Olivier CADIC, sénateur représentant les Français de l'étranger, le groupe Union centriste, a reçu Tom BRAKE, membre de la Chambre des communes du Royaume-Uni, le 19 février dernier. Cet entretien avait pour thème le BREXIT et ses conséquences pour les pays de l'Union européenne et le Royaume-Uni en termes économiques, sociaux et politiques. A l'heure où Theresa MAY et les pro-BREXIT n'arrivent pas à trouver un point d'équilibre, il était fort intéressant d'appréhender ces enjeux à quelques mois des élections européennes.

Statut de la Polynésie française



© pixabay.com

Mardi 19 février 2019, le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi organique portant modification du statut d'autonomie de la Polynésie française, par 343 voix pour et 0 voix contre, ainsi que le projet de loi portant diverses dispositions institutionnelles en Polynésie française ; tels qu'amendés par les sénateurs. Ces projets de loi répondent à un triple objectif :

- reconnaître la contribution de la Polynésie française à la construction de la capacité de dissuasion nucléaire française ;
- faciliter l'exercice de leurs compétences par la Polynésie française et les communes polynésiennes ;
- garantir la stabilité des institutions polynésiennes et en particulier de l'assemblée de la Polynésie française.

En séance publique, les sénateurs ont adopté des dispositions visant à :

- ouvrir à l'assemblée de la Polynésie et au conseil des ministres la possibilité d'entendre les services de l'État en Polynésie française sur les projets de texte qui sont soumis à leur avis ;
- demander au Gouvernement la remise au Parlement d'un « rapport sur les conditions dans lesquelles la Polynésie française et ses établissements publics pourraient placer leurs fonds libres autrement qu'en valeur d'État ou garanties par l'État ».

Le groupe Union centriste a largement contribué aux débats notamment par la voix des sénateurs polynésiens de son groupe Lana TETUANUI et Nuihou LAUREY.

Réponse ministérielle : mesures déployées pour compenser les dégâts agricoles de la sécheresse



© pixabay.com

Avec certains de mes collègues parlementaires marnais, en octobre dernier, nous nous étions adressés au Ministre de l'Agriculture sur les conséquences de la sécheresse subie par les agriculteurs. Celle-ci a affectée les prairies, avec des pertes économiques importantes pour les éleveurs obligés d'utiliser leurs stocks d'alimentation fourragère, dès le début du mois de juillet afin d'alimenter leurs animaux. Cet aléa climatique a eu des effets destructeurs sur les cultures en réduisant les rendements (maïs, soja, luzerne, betterave) ou empêchant la levée des semis (colza). Cette aridité exceptionnelle est difficile à supporter pour les agriculteurs et les éleveurs dont la situation est déjà fragilisée depuis 4 ans par les conditions météorologiques ou les cours mondiaux très bas. A l'instar du plan de soutien à la filière élevage adopté par l'Allemagne en août dernier à hauteur de 340 millions d'euros, nous lui avons demandé de bien vouloir accélérer la mise en œuvre de la procédure de calamité agricole ainsi qu'un soutien financier. Par un courrier du 28 janvier 2019, Didier GUILLAUME nous répond précisément que les mesures administratives, financières, fiscales, juridiques et de solidarité ont été déployées (dégrèvement de TFNB pour les parcelles impactées, recours à l'activité partielle pour les salariés, aides au paiement des cotisations sociales, etc.). J'ai transmis aux représentants agricoles consulaires et syndicales les réponses détaillées. Le Ministre nous indique également que la Commission européenne a été sollicitée dès le mois de juillet pour mobiliser des mesures exceptionnelles. Enfin, il nous informe vouloir engager une réflexion sur la gestion de l'eau.

Réponse ministérielle : dépistage du cancer du col de l'utérus par HPV



© pixabay.com

En décembre dernier, j'avais questionné la ministre des solidarités et de la santé sur le dépistage du cancer du col de l'utérus par test moléculaire de recherche des papillomavirus oncogènes (HPV). Le syndicat des biologistes fait état d'une étude canadienne réalisée pendant 48 mois sur 19 000 femmes réparties en deux groupes : un groupe utilisant le test HPV comme procédé de dépistage primaire et un autre utilisant le test FCU (Frottis Cervico-Utérin). Le risque de développer une lésion cervicale de type CIN3 et 3+ est de 2,3/1000 dans le groupe HPV, contre 5,5/1000 dans le groupe FCU. Statistiquement, le syndicat estime à 192 000 femmes sur 5 ans qui seraient exposées à une perte de chances due à des lésions avancées de type CIN3 et 3+, en n'utilisant pas le HPV. Je lui avais demandé sa position sur ce test HPV et quelles sont les raisons invoquées pour ne pas accélérer le remplacement du test FCU par celui du HPV. Dans sa réponse de février dernier, la Ministre m'indique si le test HPV est réalisé trop souvent, il y a un risque de sur-diagnostic et donc de sur-traitement des femmes, surtout les plus jeunes, avec des conséquences sur la fertilité. Malgré tout, des travaux sont en cours dans la perspective d'utiliser le test HPV dans le cadre du programme national dès que les conditions techniques seront réunies, notamment les recommandations de la HAS sur l'utilisation de ce test en dépistage organisé. La principale cause de mortalité par cancer du col de l'utérus étant la non-réalisation de dépistage quel qu'il soit, il a donc été jugé préférable de débiter le programme avec le FCU dès 2018 de façon à ne pas faire perdre de chance aux femmes qui n'y ont pas accès actuellement.

[Voir la réponse intégrale](#)

Réponse ministérielle : retards de versements des aides à l'agriculture



© D.R.

Face aux retards aggravés de versement des aides à l'agriculture, j'avais interpellé le ministre de l'agriculture et de l'alimentation par le biais d'une question écrite le 10 octobre dernier. Depuis des années, l'Etat cumule des retards de versements des aides destinées à l'agriculture au titre notamment de l'investissement, de l'agriculture biologique, de mesures environnementales... Rien que dans le Grand-Est, ce sont plus de 2000 agriculteurs qui déplorent l'absence de contributions de l'Etat pour ce qu'ils doivent percevoir dûment. Il faut savoir que les dossiers PAC de 2016 ne sont toujours pas soldés, cumulant ainsi un retard de 862 jours ! Cette situation n'a que trop duré et met des agriculteurs et exploitations en difficulté. Qui peut attendre 800 jours qu'on lui verse ses revenus ? Ainsi, beaucoup d'exploitants ont été dans l'obligation de contracter des emprunts à court terme (occasionnant des intérêts) ; aujourd'hui, certaines banques ne renouvellent plus ces aides. Le 21 février, il m'a adressé sa réponse. Après avoir détaillé les procédures, le ministre m'indique que pour ce qui concerne les versements des aides à l'agriculture biologique et des mesures agro-environnementale et climatiques, les paiements pour la campagne 2015 sont aujourd'hui terminés. Les paiements de la campagne 2016 sont en cours, les premiers paiements ayant été effectués à la fin du mois de mai 2018. A la date du 4 février 2019, environ 80 % des dossiers ont été payés ; et les premiers paiements de la campagne 2017 sont intervenus début octobre 2018. À la date du 4 février 2019, plus de 40 % des dossiers ont été payés. La campagne 2018 serait donc marquée par un retour à un calendrier normal, c'est-à-dire que les demandes d'aides déposées au titre de la campagne 2018 seront payées au printemps 2019.

[Voir la réponse intégrale](#)

Collège Terres Rouges à Epernay



© Académie de Reims

Alertés par les parents d'élèves, avec mes collègues sénateurs marnais Yves DETRAIGNE et René-Paul SAVARY, nous avons interpellé le directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de la Marne concernant le projet de suppressions de 2 classes à la rentrée 2019 au collège Terres Rouges d'Epernay. Nous lui avons rappelé qu'en 2014, nous étions intervenus auprès de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour qu'il n'y ait pas de remise en cause du classement en "Réseau d'Éducation Prioritaire" de cet établissement, remise en cause que nous jugions catastrophique au regard de la qualité de l'enseignement et des conditions de travail des élèves. Najat VALLAUD-BELKACEM nous avait alors assuré que l'établissement conserverait des moyens d'accompagnement pour tenir compte de ses difficultés sociales réelles et pallier cette sortie du dispositif... Au final, depuis la fin de son classement, le collège Terres Rouges d'Epernay s'est bel et bien vu privé des moyens REP alors même que ses élèves n'ont pas changé et il y a toujours plus de 50 % de CSP défavorisées et plus de 30 % d'élèves boursiers.

Alors qu'une classe de troisième a déjà été supprimée l'an dernier, l'annonce de la fermeture d'une classe de cinquième et d'une classe de quatrième paraît incompréhensible pour le personnel de l'établissement comme pour les parents d'élèves au moment même où les effectifs repartent à la hausse et où le quartier, où se situe le lycée, est en plein réaménagement et voit sa population augmenter. Ces suppressions, si elles étaient confirmées, entraîneraient une baisse de la qualité des conditions d'enseignement liée à l'augmentation mécanique des effectifs dans les classes restantes. Alors même que les classes du bâtiment – le plus récent d'Epernay – sont proportionnées pour accueillir 25 élèves, les prévisions d'effectifs passeraient à 29 par classe (sans compter les enfants de SEGPA et d'ULIS qui ne sont pas dénombrés). Nous lui avons demandé de bien vouloir réexaminer avec attention ce dossier et de surseoir à ces suppressions qui ne manqueraient pas de fragiliser encore une fois ce collège.

Rencontre matinale agricole 2019



© pixabay.com

A quelques heures de l'ouverture du Salon de l'Agriculture, j'ai participé vendredi 22 février, au traditionnel petit-déjeuner agricole de la FDSEA de la Marne afin de faire le tour de l'actualité, de la situation de la profession et évoquer les points importants des réformes en cours ou à venir. Ils sont revenus sur les élections consulaires qui ont renouvelé les instances départementales de la Chambre : félicitations à Béatrice MOREAU, installée à Marson, qui devient la première femme Présidente de la chambre agricole de la Marne ! Ils ont aussi détaillé les mesures et innovations prises en faveur de la biodiversité, telles que celles pour la protection des abeilles autour des apiculteurs marnais présents. Par ailleurs, je leur ai fait part des travaux auxquels j'ai participé avec la commission des affaires économiques du Sénat, notamment sur "les effets du titre 1er de la loi EGALIM du 30 octobre 2018 sur les négociations commerciales en cours" (voir article). L'agriculture est multiple et c'est une économie d'importance pour notre département : je serai toujours mobilisée pour cette profession indispensable !

Visite de l'usine Bag-in-Box à Epernay



© H.Devilliers

A l'invitation de Dominique GESSAT et Sandra BOYER, respectivement Directeur Général et technicienne Recherche et Développement de Bag-in-Box à Epernay (groupe Smurfit Kappa), nous avons visité avec Yves DETRAIGNE le site de l'usine sparnacienne qui emploie 300 personnes ; parmi 800 salariés répartis dans 8 usines (Epernay étant la principale unité !). Cette usine produit 260 millions d'outres/an destinées à conditionner des liquides en quantité (vin, jus de fruits, lait et produits laitiers, eau, œufs liquides et huile mais aussi détergents, huiles de moteur, etc.). Ce n°1 mondial du Bag-in-Box, garant d'une sécurité alimentaire performante, nous a présenté ses engagements en matière de développement durable et d'économie circulaire et ses innovations et tests en préparation pour continuer à réduire leur impact environnemental. Je suis ravie d'avoir échangé avec les dirigeants de cette entreprise sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux des réformes en cours et à venir.

Le comité directeur de l'AMM débat de l'organisation des collectivités



© AMM

Lundi 25 février, Franck LEROY, président de l'Association des Maires de la Marne, a réuni son comité directeur, auquel se sont associés la plupart des parlementaires du département, pour prendre part au Grand débat national et aux préconisations, critiques et questionnements soulevés à cette occasion sur l'organisation des collectivités locales et sur l'efficacité des politiques publiques. Ces deux heures d'échanges ont été très constructives et intéressantes : j'ai pu constater, qu'au-delà des divergences politiques, d'une part, et qu'en dehors de considérations de tailles des communes, d'autre part, les maires et élus présents avaient les mêmes analyses sur les relations avec l'Etat, la fiscalité locale, « l'esprit de la loi » et l'applicabilité sur le terrain, les normes ou la différenciation territoriale. Je serai mobilisée au Sénat pour faire entendre les voix de la Marne qui ont démontré le bon sens du terrain et de l'expérience locale.

CONTACTS

AU SÉNAT

Tél. : 01 42 34 24 88
f.ferat@senat.fr

unioncentriste-senat.fr



DANS LA MARNE

Tél. : 03 26 58 15 23
francoise.ferat@orange.fr

senateur-ferat.org

